

Inspectrice de L'Éducation
Nationale
Isabelle MONTALON

Téléphone
04 90 40 51 26
Fax
04 90 30 51 40
Mél.
isabelle.montalon
@ao-aix-marseille.fr

Inspection de l'Éducation
Nationale
Ecole Curie
Avenue Gambetta
BP 215
84505 BOLLENE

Avignon, le 12 septembre 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs

S/C Mesdames et Messieurs les IEN
chargés de circonscription

Objet : Présentation de l'Accompagnement en Sciences et Technologie à l'école Primaire (ASTEP)

Tout professeur des écoles peut bénéficier d'une aide spécifique pour l'enseignement des sciences.

Dans le cadre de l'ASTEP "Accompagnement en Sciences et Technologie à l'école Primaire", dans le département de Vaucluse, **des chercheurs ou des étudiants de l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse peuvent accompagner les classes pour la mise en œuvre de séquences.**

Ce partenariat vise à permettre aux élèves de s'approprier les connaissances scientifiques par une démarche d'investigation en les construisant eux-mêmes.

L'ASTEP est ouvert à toutes les classes, tous cycles confondus, et fait l'objet d'une inscription en ligne à l'adresse suivante :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10463439/fr/inscription-aux-projets-sciences-et-technologie

Toute inscription suppose un certain engagement : **élaboration et restitution de documents** (fiches de préparation de séquences, bilan d'activité), respect d'un calendrier, participation trois demi-journées de formation annuelles.

L'utilisation de l'adresse de messagerie électronique académique s'impose pour toute communication.

L'inscription sera soumise à l'avis de l'Inspecteur de circonscription. Une commission présidée par l'inspecteur en charge de la mission science sélectionnera les candidatures retenues. L'inscription à l'action ASTEP est une première étape et ne valide en rien la



participation à l'action. La clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre 2016.

Trois demi-journées de formation sont prévues au Plan Départemental de Formation.

Les modalités du travail attendu, les rôles de chacun ainsi que le travail réalisé par les enseignants depuis six ans est consultable sur le nouveau site académique de la Culture Scientifique, Technologique et de l'Innovation (CSTI) : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_389219/fr/accueil

L'accès à la culture scientifique et technologique est l'un des objectifs fixés par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La pratique de la démarche d'investigation, la maîtrise progressive et la mobilisation de connaissances dans divers domaines scientifiques sont nécessaires dès les premières années de la scolarité obligatoire. L'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP) est une des actions conduites au niveau national avec le concours de l'Académie des sciences.

Si l'accompagnement en sciences et technologie a pour **enjeu** de stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'autonomie des élèves et de créer des vocations dès le plus jeune âge, il se distingue des autres formes d'interventions en associant les élèves, l'enseignant et le scientifique dans une logique d'enrichissement mutuel et de partage de compétences.

Dominique BECK

Directeur académique

Des services de l'éducation nationale

